

ANNEXE 4

CANDIDATURE À L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT Opération L'OPALIN – 64 Rue docteur Edmond Locard – LYON 5

La liste des pièces justificatives

INFORMATION :

La liste détaillée par situation est disponible dans la FAQ

[\(Mettre le lien vers la FAQ\)](#)

Veuillez noter que chaque PJ sera demandée précisément lors de la complétude du formulaire.

ETAT CIVIL

Pièces d'identité de tous les occupants majeurs du futur logement BRS (carte d'identité, passeport, titre de séjour ou récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour)

Enfants : tout justificatif d'identité des enfants mineurs (acte de naissance ou livret de famille)

Naissance attendue : attestation de grossesse (grossesse de plus de 3 mois) mentionnant la date présumée de la naissance

COMPOSITION DU MÉNAGE

Marié(e), PACSé(e) : copie complète du livret de famille ou document équivalent, attestation d'enregistrement du PACS

Divorcé/séparé/ rupture de PACS : tout document justifiant de votre situation. Ex : copie jugement de divorce (à partir de "par ces motifs...") ou copie de la convention homologuée ou l'attestation de dissolution du PACS (l'ordonnance de non conciliation n'est pas acceptée)

Situation handicap : Carte Mobilité Inclusion ou document équivalent justifiant du handicap

LOGEMENT ACTUEL

Pour mémoire : remise systématique de l'Annexe 1BIS -Attestation sur l'honneur pour les propriétaires de bien(s) immobilier(s)- Volet 1 et fiche de précisions et motivations -Volet 2 (même pour les ménages non propriétaires).

Justificatif de domicile pour chaque acquéreur : un justificatif de moins de 3 mois pour chaque acquéreur (facture d'électricité, eau, gaz...) hors facture téléphone

Pour les Locataires : dernière quittance de loyer faisant apparaître le nom du bailleur social ou du bailleur privé.

Pour les Propriétaires :

- Dernier avis de taxe foncière de tous les biens immobiliers détenus en propre, en commun ou en indivision par les acquéreurs (en France ou à l'étranger)

-Estimation(s) réalisée(s) par une agence immobilière du prix de vente du ou des biens immobiliers ci-dessus

Pour les Hébergés : attestation d'hébergement + CNI de l'hébergeur + justificatif de domicile de l'hébergeur

Pour les usufruitiers : Dernier avis de taxe foncière

RESSOURCES

Avis d'impôt N-2 et N-1 dès que possible « Avis d'Imposition 2025 sur revenus 2024 » et Avis d'Imposition 2024 sur revenus 2023 » (et dès disponible, Avis d'imposition 2026 sur revenus 2025) pour toutes les personnes destinées à vivre dans le logement BRS :

Salaire : 3 derniers bulletins de salaire (si l'adresse du lieu de travail est différente de celle du siège de votre employeur, fournir une **attestation employeur mentionnant l'adresse du lieu de travail**)

Retraité : dernières notifications de paiement de retraite, pensions des 3 derniers mois

Commerçants, artisans / Auto-entrepreneurs ou profession libérale : attestation du comptable de l'entreprise évaluant le revenu mensuel perçu + un extrait K-BIS de moins de 3 mois ou la dernière déclaration trimestrielle URSSAF du chiffre d'affaires + attestation du lieu du siège du commerce ou du siège social

Autres cas : tout justificatif de vos revenus des 3 derniers mois (chômage, indemnités, allocations, pensions alimentaire, bourse étudiante, revenus locatifs et financiers)

CHARGES :

Pension alimentaire versée/perçue : extrait du jugement justifiant de l'obligation ou du droit

Crédit en cours (immobilier/auto/moto/conso) : attestation bancaire (mensualité, début et fin du prêt) ou tout document équivalent (ex : capture d'écran)

FINANCEMENT PROJET

Apport personnel : tout document justifiant la disponibilité de l'apport personnel (en cas de don : certificat de don manuel signé du donateur). (Scan écran ou relevé de compte faisant apparaître les mouvements de comptes non acceptés pour les apports personnels)

Simulation bancaire : simulation financière d'un organisme bancaire (simulation via un courtier ou Action logement acceptées) intégrant impérativement la redevance foncière mensuelle, la durée de remboursement et mentionnant le taux d'endettement.

La prise en considération de la redevance dans la simulation bancaire et le taux d'endettement peuvent être attestés par mention manuscrite avec le cachet de la banque ou justifiée par un mail de l'organisme financier si la simulation fournie n'affiche pas ces données.